



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 janvier 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 2027 (2011) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et m'a demandé de le tenir informé de la mise en œuvre dudit mandat et de la résolution. En application des résolutions 1959 (2010) et 2027 (2011) du Conseil de sécurité en date du 10 mai 2012, j'ai donc présenté un ensemble de critères et d'indicateurs de référence, arrêtés en concertation avec le Gouvernement burundais, pour évaluer l'évolution de la situation au Burundi en vue de la transformation du BNUB en une équipe de pays des Nations Unies.

2. Dans une lettre datée du 26 juillet 2012, le Conseil de sécurité a approuvé ces critères et demandé des informations complémentaires sur des données de référence et une évaluation sur chacun de ces points, y compris des observations sur le temps nécessaire, la tendance d'évolution et le rôle du BNUB. Le rapport porte sur les principaux événements survenus au Burundi depuis mon dernier rapport du 30 novembre 2011 (S/2011/751) et s'articule autour des huit critères qui ont été définis. Les données de référence et les indicateurs de progrès sont étudiés en détail dans l'annexe.

II. Progrès en matière de consolidation de la paix

A. Processus démocratique

3. Les institutions du pays ont continué de se renforcer et de s'acquitter de leurs responsabilités avec davantage de dynamisme, mais les répercussions négatives du boycottage des élections de 2010 par de grands partis de l'opposition et les tensions politiques qui ont suivi entre le Gouvernement et les partis d'opposition non représentés à l'Assemblée nationale ont continué à se faire sentir. Les affrontements et la méfiance entre le Gouvernement et l'opposition ne font qu'augmenter et se manifestent pour toute une série de questions, en particulier celles qui exigeraient un consensus plus large pour faire progresser les efforts de consolidation de la paix et de développement, compte tenu notamment des premiers préparatifs des élections de 2015.



4. Les 1^{er} et 2 juillet 2012, le Burundi a célébré le cinquantième anniversaire de son indépendance lors d'une cérémonie colorée et de haut niveau à Bujumbura, qui a marqué le retour d'exil d'une personnalité importante de l'opposition. Le 26 août 2012, à l'occasion du deuxième anniversaire de sa réélection, le Président Nkurunziza a appelé à nouveau les politiciens en exil à rentrer au pays et à préparer les élections de 2015, déclarant que le Gouvernement et la population étaient prêts à les accueillir. Il a invité instamment ceux qui « craignaient pour leur sécurité à s'adresser aux institutions nationales compétentes ». Il a par ailleurs précisé qu'il fallait tirer les enseignements qui s'imposaient des élections de 2010 et chercher des moyens de renforcer les valeurs démocratiques avant 2015.

5. Signe encourageant, plusieurs réunions officielles se sont tenues en 2012 entre le Gouvernement et les partis d'opposition non représentés à l'Assemblée nationale. Le 28 mars, à la demande du Président de l'Assemblée nationale, l'organisation non gouvernementale (ONG) locale Conflict Alert and Prevention Centre et l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique ont organisé conjointement un atelier sur le projet de loi relatif aux partis d'opposition. C'était la première fois que l'ensemble des partis politiques se réunissaient officiellement depuis les élections de 2010. Du 28 mai au 2 juin 2012, l'ONG internationale Initiatives et Changement a organisé à Caux (Suisse) un atelier qui a réuni des représentants du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) et des principaux partis de l'Alliance démocratique pour le changement au Burundi-Ikibiri, à l'exception des Forces nationales de libération (FNL) dirigées par Rwaswa. Les anciens Présidents burundais Sylvestre Ntibantunganya et Domitien Ndayizeye étaient présents, ainsi que des représentants des églises catholique et anglicane. Le débat a porté essentiellement sur l'espace politique, le dialogue, la libération des prisonniers politiques, le retour des dirigeants de partis en exil et les préparatifs des élections de 2015. Deux ateliers de suivi se sont tenus à Bujumbura et Nyanza-Lac le 8 août et du 17 au 19 octobre respectivement, au cours desquels des acteurs politiques ont recensé ensemble les difficultés posées par le processus électoral à venir et ont formulé des recommandations sur les moyens d'améliorer la situation politique. Le Ministre de l'intérieur a rencontré les partis politiques les 26 novembre et 24 décembre 2012 pour discuter de la situation globale.

6. Du fait du climat de méfiance qui continue de régner entre le Gouvernement et les partis d'opposition non représentés à l'Assemblée générale, le Forum permanent des partis politiques est resté inactif en 2012. Dans une déclaration du 26 avril, 13 partis politiques ont demandé le remplacement du Président du Forum. Le 22 juin, le Ministre de l'intérieur a nommé un remplaçant, déclarant que ce changement était l'occasion de renforcer la démocratie au sein du Forum. Cependant, l'ADC-Ikibiri a répété qu'elle ne participerait pas au Forum, considérant que tant qu'elle resterait sous la tutelle du Ministère de l'intérieur, elle ne serait qu'un outil du CNDD-FDD au pouvoir. Le 10 septembre, le FNL-Miburo a annoncé qu'il boycottait lui aussi le Forum au motif qu'il avait été écarté des consultations sur l'admission à la Commission électorale nationale indépendante. Il a menacé de boycotter également les élections de 2015 s'il n'était pas représenté au sein de la nouvelle commission.

7. Le CNDD-FDD et l'Union pour le progrès national (UPRONA) ont tenu des congrès ordinaires les 31 mars et 16 septembre 2012, respectivement, afin d'élire de nouveaux dirigeants. Pascal Nyabenda, Président du groupe parlementaire CNDD-

FDD à l'Assemblée nationale, a été élu Président du CNDD-FDD, tandis que Charles Nditije, porte-parole de l'UPRONA et dirigeant du groupe parlementaire sortant, a été élu Président de l'UPRONA. Les deux hommes sont d'origine hutue et c'est la première fois qu'un Hutu accède à la présidence de l'UPRONA. Cependant, des membres de l'UPRONA, aile de la réhabilitation, ont contesté la légalité de l'élection de M. Nditije, qualifiant le congrès de « non-événement ».

8. Dans son rapport du 2 décembre 2011 (S/2011/738), le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo a accusé des dirigeants politiques burundais en exil, parmi lesquels Agathon Rwaswa, Alexis Sinduhije et Léonard Nyangoma, de se livrer à des activités subversives et notamment de soutenir et de financer une rébellion naissante depuis une base située dans l'est de la République démocratique du Congo. Agathon Rwaswa et Alexis Sinduhije ont réfuté ces accusations dans des lettres qu'ils m'ont adressées, ainsi qu'à mon Représentant spécial au Burundi, les 25 et 27 janvier, respectivement. Dans son rapport du 12 novembre 2012 (voir S/2012/843), le Groupe d'experts a réitéré ses accusations contre Alexis Sinduhije et affirmé que le Front national pour la révolution au Burundi (FRONABU), auquel il était lié, était devenu le Front du peuple murundi (FPM) et s'était allié au Mouvement du 23 mars (M23) dans le Sud-Kivu. Il a précisé aussi qu'Agathon Rwaswa ne participait plus guère directement aux activités des FNL.

9. Le 11 janvier, le Président du Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD), Alexis Sinduhije, en exil depuis 2010, a été arrêté à son arrivée à Dar es-Salaam, apparemment suite à une demande d'extradition présentée par le Gouvernement burundais. Aucune charge n'ayant été retenue à son encontre, il a été remis en liberté le 24 janvier et est retourné en France.

10. Le 2 septembre, un ancien combattant émérite du Parti pour la libération du peuple hutu-FNL a fait une déclaration, prétendument au nom de l'état-major général du FNL, annonçant que ce dernier avait décidé de reprendre la lutte armée en raison de la mauvaise gouvernance et de la persécution continue des membres du FNL. Cependant, le porte-parole de la branche du FNL dirigée par Rwaswa basé en Europe et d'autres dirigeants des partis politiques d'opposition ont immédiatement nié cette déclaration. Le 24 octobre, le porte-parole du mouvement armé, auparavant inconnu, « Front du peuple Murundi-Abatabazi » (FPM-Abatabazi, ou « les libérateurs ») a revendiqué la responsabilité des attaques perpétrées dans la commune de Murwi, dans la province de Cibitoke, durant la nuit du 21 au 22 octobre.

11. Les 10 et 23 octobre, l'Assemblée nationale et le Sénat, respectivement, ont adopté un projet de loi sur le statut des partis politiques d'opposition. C'est une loi inhabituelle dans la mesure où elle reconnaît ces partis, qu'ils soient représentés ou non au Parlement. Cette loi a néanmoins été fortement critiquée par certains partis d'opposition et par la société civile car elle entérine la fonction de « chef de l'opposition ». Compte tenu de ses dispositions et du contexte politique, il y a tout lieu de penser que le rôle en question reviendra à Emmanuel Miburo, qui dirige la branche du FNL non reconnue par les partisans d'Agathon Rwaswa. En attendant, une autre loi régissant le statut de tous les partis politiques a été promulguée en novembre 2012, mais son entrée en vigueur a été reportée à plusieurs reprises en raison de l'incapacité de nombre des partis concernés de respecter ses dispositions strictes.

12. Les lois en vigueur interdisent aux partis politiques de former des coalitions, sauf en période de campagne électorale. Par conséquent, l'ADC-Ikibiri, principale coalition des partis d'opposition qui ne sont pas représentés à l'Assemblée nationale, est considérée comme illégale par les autorités, et les membres des différents partis qui la composent continuent de se plaindre de difficultés dans la conduite de leurs activités quotidiennes. Le 4 novembre 2012, des membres de ces partis ont été empêchés de se rendre à Rumonge pour célébrer le dix-huitième anniversaire de la création du CNDD suite à un ordre qui serait venu du Ministre de l'intérieur. Le 18 novembre, à Gatumba (province du Bujumbura Rural), la police a empêché des membres du Sahwanya-FRODEBU et d'autres partis politiques de l'ADC-Ikibiri d'assister à une réunion, utilisant des gaz lacrymogènes et tirant des coups de feu en l'air. Deux femmes, y compris une ancienne Vice-Présidente du Burundi, Marina Barampama, auraient été blessées à cette occasion. Le 2 décembre 2012, des membres du MSD de Bujumbura n'ont pas pu se rendre à Bubanza pour rencontrer d'autres membres du parti.

13. Les activités des tenants de la ligne dure de la ligue des jeunes du CNDD-FDD, les Imbonerakure, ont également été sources de préoccupation. Le BNUB a continué de recueillir des informations faisant état d'actes de répression et d'intimidation, de violences et même de meurtres commis par des membres de ce groupe, lesquels se sont intensifiés entre avril et juillet dans l'ensemble du pays, en particulier dans les provinces de Bubanza, Cibitoke et Ngozi. Sous prétexte d'assurer la sécurité dans leurs quartiers, ces individus auraient commis des voies de fait et, dans certains cas, extorqué de l'argent aux victimes, dont certaines seraient décédées des suites des violences subies.

14. À la fin du mandat actuel de la Commission électorale nationale indépendante, le Président Nkurunziza a publié deux décrets le 12 mars. Par le premier, il a prolongé de six mois le mandat des membres de la Commission électorale et, par le deuxième, il a fait passer la durée des mandats de trois ans renouvelables à cinq ans non renouvelables. En septembre, il a convoqué le Parlement en session extraordinaire pour examiner les nouvelles nominations à la Commission, mais aucun accord n'a été trouvé. Les membres de l'UPRONA ont quitté la salle décidés à maintenir dans leurs fonctions le Président de la Commission et le Chef de l'éducation civique et de la communication sortants. Le Président Nkurunziza a alors prolongé de trois mois le mandat des membres de la Commission électorale. Le 4 décembre, l'Assemblée nationale et le Sénat ont approuvé les candidats proposés par le Président Nkurunziza en tant que membres de la nouvelle commission, et le Président et le Chef de l'éducation civique et de la communication sortants ont été reconduits dans leurs fonctions. Les trois autres membres sont nouveaux. La grande majorité des parlementaires ont approuvé les nominations, fruit d'un consensus entre les deux principaux partis au sein du Gouvernement, le CNDD-FDD et l'UPRONA. Le Président de l'ADC-Ikibiri et du Sahwanya-FRODEBU s'est plaint que sa coalition n'avait pas été consultée et que, par conséquent, son parti ne participerait pas aux élections de 2015. Cependant, tout en dénonçant la nouvelle commission, le porte-parole de l'ADC-Ikibiri a annoncé que la coalition contesterait les élections. Le BNUB a publié un communiqué le 7 décembre, dans lequel il a demandé à la Commission électorale, après avoir pris note de la nomination de ses nouveaux membres, de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs politiques à la préparation des élections de 2015, dans un esprit de dialogue continu et de recherche d'un consensus.

15. Plus généralement, le BNUB continue de proposer ses bons offices afin de réunir les acteurs clefs, d'appuyer la normalisation des relations politiques et d'aider les intervenants à parvenir à un accord sur la voie à suivre pour préparer les élections de 2015. Se fondant sur les progrès réalisés en 2012, le BNUB et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont commencé à planifier un atelier qui se tiendra début 2013 pour tirer les enseignements qui s'imposent des élections de 2010 et préparer le terrain pour 2015, en collaboration avec les partenaires.

B. Sécurité et stabilité

16. Dans l'ensemble, la situation est restée stable sur le plan de la sécurité en 2012. Cependant, la criminalité a continué, liée de façon générale au grand nombre d'armes légères et de petit calibre en circulation depuis longtemps dans le pays, aux litiges fonciers et à la persistance de mauvaises conditions socioéconomiques. Les incursions transnationales de groupes armés ont quelque peu augmenté, en particulier dans le nord-ouest du pays et surtout à Cibitoke et Bubanza, et des affrontements armés avec les forces de sécurité burundaises, Forces de défense nationale/Police nationale du Burundi (FDN/PNB), ont été signalés. Des incursions ont également été signalées dans le sud, près de Nyanza-Lac. L'ONU a recueilli des informations faisant état d'une quarantaine d'affrontements entre des groupes armés et les forces gouvernementales en 2012. Bien que d'intensité réduite, ces affrontements ont montré que certains protagonistes continuaient de recourir à la violence armée pour réaliser leurs objectifs politiques et autres.

17. Le rééquilibrage des Forces de défense nationale et de la Police nationale du Burundi s'est poursuivi tout au long de 2012, sur la base des objectifs fixés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Les progrès ont été lents, le Gouvernement comptant sur la réduction naturelle des effectifs, mais les objectifs devraient bientôt être atteints.

18. Le BNUB a continué de contribuer à la professionnalisation des forces de sécurité et de défense, en appuyant les programmes menés par les partenaires bilatéraux du Gouvernement. En partenariat avec les homologues nationaux, 74 officiers ont reçu une formation de formateur dans le domaine des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et 100 autres ont été formés à l'occasion d'une évaluation de suivi conduite dans les cinq régions militaires. Trois sessions de formation spécialisée sur la police militaire, la police judiciaire et la gestion des arsenaux ont été organisées respectivement à l'intention de 33 officiers de police militaire, 44 officiers de police judiciaire et 19 gestionnaires d'armes au sein de la police, et les campagnes de sensibilisation se poursuivent pour la formation de magistrats militaires. Le BNUB a également continué de soutenir l'introduction d'un programme de formation de base destiné à l'ensemble de la police, à tous les niveaux. En même temps que d'autres partenaires, le BNUB a continué d'appuyer le développement du plan stratégique pour le Ministère de la sécurité publique et de l'évaluation de la défense pour le Ministère de la défense, en donnant des conseils techniques, en finançant un atelier sur l'échange d'informations et en sensibilisant le Parlement à ces questions.

19. Par ailleurs, le BNUB a appuyé les nouveaux efforts faits pour promouvoir la gouvernance du secteur de la sécurité dans le cadre d'activités de sensibilisation, de

renforcement des capacités et de partage des informations pour les membres des deux comités de défense et de sécurité du Parlement. Il a fourni un appui technique au secrétariat permanent du Conseil de sécurité nationale ainsi que pour l'élaboration de la première stratégie de sécurité nationale du Burundi. Il a également continué d'encourager l'adoption d'une loi organique sur la police qui soit en conformité avec la Constitution. Des réseaux d'organisations de la société civile ont été établis en vue de promouvoir leur participation aux activités se rapportant à la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice.

20. Le BNUB et le PNUD planifient actuellement une deuxième campagne nationale de désarmement volontaire. Parallèlement, la collecte et la destruction des armes légères remises volontairement ou saisies par la police se poursuivent. En juin et juillet 2012 par exemple, la Commission nationale permanente de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre a détruit 938 grenades à main, 23 obus, 64 roquettes et 85 840 cartouches dans le cadre d'opérations financées par le BNUB. Celui-ci a également continué de surveiller et de financer le marquage et l'enregistrement des armes des forces de défense et de sécurité. En décembre, plus de 60 % des armes de la police avaient été marquées et enregistrées, et la totalité des armes militaires avaient été enregistrées.

C. Justice transitionnelle

21. Durant toute l'année 2012, le BNUB et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont poursuivi leurs consultations avec les intervenants nationaux et internationaux sur la nécessité d'harmoniser le projet de loi sur la Commission Vérité et réconciliation avec les normes internationales et les meilleures pratiques pertinentes et de le concilier avec les attentes nationales. Un projet de loi révisé a été adopté par le Conseil des ministres le 14 novembre et transmis au Parlement pour révision et adoption le 12 décembre. Dans une lettre adressée au Président de l'Assemblée nationale le 27 décembre, l'ONU a formulé des observations sur le projet, notamment sur la participation et la représentativité des membres de la Commission Vérité et réconciliation, la relation entre la commission proposée et un tribunal spécial à plus ou moins long terme, la protection des victimes et des témoins et l'insertion d'une disposition écartant expressément toute possibilité d'amnistie pour certaines catégories de crimes graves.

22. En mars, le Gouvernement a lancé une campagne de sensibilisation dans l'ensemble du pays, dans le cadre de laquelle des ministres et des secrétaires permanents ont rencontré des responsables locaux et des représentants de différents secteurs socioprofessionnels en vue d'expliquer la teneur du projet de loi de 2011. Les conclusions de cette campagne, qui a pris fin en avril, n'ont pas fait l'objet d'un rapport officiel, mais les recommandations formulées à l'issue de celle-ci seraient différentes de celles qui ont résulté des consultations nationales conduites en collaboration avec l'ONU en 2009 et en 2010, en particulier concernant la composition de la Commission Vérité et réconciliation et une composante judiciaire du processus de justice transitionnelle.

23. En vue de l'établissement de la Commission Vérité et réconciliation, le BNUB a lancé une campagne de sensibilisation dans l'ensemble du pays et a aidé à établir un réseau d'experts locaux sur la justice transitionnelle en étroite collaboration avec

le Forum national des relais communautaires en justice de transition (FONAREC), un partenaire local. Les 22 et 23 août, en collaboration avec les Ministères de la justice et de la sécurité publique et avec l'appui de partenaires internationaux, le BNUB a également organisé le premier d'une série d'ateliers d'experts sur la protection des témoins et des victimes. Les recommandations finales serviront de feuille de route dans le cadre du processus au sens large, les prochaines étapes étant une étude sur le cadre juridique requis suivie par l'élaboration d'un projet de loi sur la protection des témoins et des victimes. Aucun progrès n'a été fait en 2012 concernant la création du tribunal spécial.

D. Gouvernance et infrastructure institutionnelle

24. En avril 2012, le Gouvernement a adopté le Programme national de réforme de l'administration publique et lancé un débat sur l'adoption d'une Stratégie nationale pour le renforcement de la gestion des finances publiques. La Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption a également commencé à donner des résultats concrets. À cet égard, la Brigade spéciale anticorruption a reçu 156 plaintes en 2012, qui ont été transmises au parquet général de la Cour anticorruption pour qu'il y donne les suites utiles. De même, en 2012, la Cour anticorruption a reçu 285 plaintes et s'est prononcée sur 218 affaires, entre janvier et fin novembre 2012. Il ressort des rapports de la Brigade spéciale anticorruption que les actes de corruption sont régulièrement dénoncés et qu'un certain nombre d'agents de l'État, y compris des policiers et des hommes d'affaires, sont inculpés par la Cour anticorruption. Pendant la période considérée, pour la deuxième année consécutive, le Burundi a nettement amélioré son classement par rapport à l'indice de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale, passant de la cent soixante-neuvième à la cent cinquante-neuvième place, se plaçant à nouveau au rang des pays qui ont le plus progressé au niveau mondial. En revanche, dans le rapport de 2012 de l'organisation Transparency International, le Burundi occupait la neuvième place en partant du bas sur la liste des nations les plus corrompues au monde. Le 13 décembre, le Gouvernement s'est dit déçu de ce classement, appelant l'attention sur les diverses initiatives qu'il a prises contre la corruption. Il a réaffirmé sa ferme détermination à lutter contre la corruption.

25. Les 24 et 25 octobre, le Conseil des ministres a reporté de six mois la décision de privatiser le port de Bujumbura afin de permettre à une société d'audit indépendante d'évaluer la valeur réelle de l'actif. Le 14 novembre, toutefois, le Conseil est revenu sur sa décision et a décidé d'octroyer la concession, mesure qui a suscité les critiques des organismes de surveillance de la corruption.

26. L'Office burundais des recettes a continué de montrer l'exemple, prouvant que la volonté politique alliée au savoir-faire technique pouvait augmenter l'efficacité et la transparence des institutions publiques. En novembre 2012, l'Office avait perçu des recettes d'un montant de 486,47 milliards de francs burundais (environ 3,21 millions de dollars) au titre de l'année, contre 433,89 milliards de francs burundais (environ 2,86 millions de dollars) les 11 premiers mois de 2011, soit une augmentation de 12,12 %.

27. Le Bureau du Médiateur a également continué de jouer un rôle de plus en plus important, traitant 81 des 147 plaintes dont il avait notamment été saisi concernant des litiges fonciers, des cas d'abus de pouvoir de l'administration, l'application de

jugements et des malversations économiques. Le Bureau a également présenté son premier plan stratégique en novembre et, le 18 juin 2012, il a commencé à ouvrir un certain nombre des bureaux prévus dans les régions.

28. L'action visant à augmenter l'efficacité et la transparence s'est poursuivie, notamment pour que les nominations se fassent en fonction du mérite et non de l'appartenance politique. La mise en œuvre du Programme national de réforme de l'administration publique, qui vient d'être approuvé, pourrait contribuer à renforcer les efforts visant à appliquer la loi correspondante (n° 1/09 du 17 mars 2005) portant distinction des fonctions politiques et des fonctions techniques.

29. Conformément à son mandat, le BNUB a continué de contribuer au renforcement des institutions de contrôle, à savoir le Parlement, la Cour des comptes, le Bureau du Médiateur et la Brigade spéciale anticorruption. Le BNUB a ainsi appuyé un atelier et les activités connexes organisés par la Brigade spéciale à Makamba, les 12 et 13 novembre, à l'intention de 60 représentants d'organisations de la société civile, de fonctionnaires des provinces de Makamba et de Bururi, de policiers et de militaires, afin de les familiariser à la loi contre la corruption adoptée en avril 2006. En décembre, le BNUB a organisé un atelier de renforcement des capacités sur la médiation, la négociation et le règlement des conflits, à l'intention de 30 fonctionnaires du Bureau du Médiateur. Le BNUB et le PNUD ont également appuyé le lancement de la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, et organisé un atelier sous l'égide du Ministère de la bonne gouvernance portant sur la révision du cadre juridique pour la lutte contre la corruption, auquel ont participé 90 personnes, y compris des organisations de la société civile.

30. En collaboration avec le PNUD, le BNUB a contribué à l'élaboration du plan stratégique du Parlement (2012-2015) et de son plan d'action prioritaire pour 2012-2013, approuvés en octobre 2012.

E. État de droit

31. En 2012, les conditions carcérales se sont quelque peu améliorées du fait de la réduction des prisonniers. Le nombre de prévenus n'a cessé de diminuer par suite des directives émanant du Procureur général de la République et du Président de la Cour suprême. À la suite d'une grâce présidentielle et de libérations conditionnelles, la population carcérale a baissé de 29,7 % en 2012. Toutefois, cette mesure ponctuelle n'a pas permis de remédier aux causes sous-jacentes du surpeuplement, telles que le recours abusif à la détention et le mauvais fonctionnement des tribunaux. Pour régler ces problèmes, une politique pénale nationale comprenant des directives à l'intention des procureurs, devrait bientôt être finalisée, avec l'aide du BNUB, du HCDH et des partenaires bilatéraux.

32. Le système judiciaire se heurte encore à des obstacles de taille, comme le prouve l'absence de suivi judiciaire dans la majorité des récentes affaires de violations graves de droits de l'homme. Certaines affaires sensibles à caractère politique ont également suscité des doutes quant à l'indépendance du système judiciaire. En l'occurrence, comme dans le cas du massacre de Gatumba (septembre 2011) ou l'assassinat d'Ernest Manirumva (Vice-Président de l'ONG Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques), les tribunaux ont condamné les accusés sans faire comparaître les policiers de haut rang cités comme

témoins par les accusés ou par les commissions d'enquête. De surcroît, le recrutement des magistrats ne s'est pas véritablement fait en conformité avec la loi, qui dispose qu'un concours d'entrée doit être organisé en collaboration avec le Conseil suprême de la magistrature. La nomination et la promotion des magistrats sont restées la prérogative du pouvoir exécutif. Les autorités ont invoqué des difficultés budgétaires pour expliquer l'absence de transparence du recrutement, faisant valoir que les personnes nouvellement nommées remplissaient néanmoins les critères techniques requis. Le BNUB, le HCDH et d'autres partenaires sont disposés à aider le Ministère de la justice, si nécessaire, à organiser le recrutement dans le respect de la loi.

33. Dans le cadre de l'appui global que le BNUB et le HCDH apportent au secteur de la justice, la priorité a été donnée au renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la responsabilisation des magistrats. Le BNUB a appuyé l'élaboration d'un plan stratégique visant à dispenser une formation initiale aux magistrats, en collaboration avec le Centre de formation professionnelle de la justice et des partenaires bilatéraux, et lancé la mise en place d'un programme de formation continue. Il a également aidé les organes de contrôle judiciaires à simplifier les inspections judiciaires et à améliorer leurs résultats. Avec le PNUD, le BNUB et le HCDH ont mené une étude sur l'élaboration d'un plan stratégique pour le Conseil supérieur de la magistrature, afin de lui donner les moyens de mieux remplir son rôle de garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire et d'organe disciplinaire pour les magistrats. Pendant toute l'année, le Centre de formation professionnelle de la justice a continué, avec l'aide du BNUB, à dispenser des formations en cours d'emploi sur la déontologie et l'administration judiciaires, à l'intention de 52 et 76 nouveaux magistrats, respectivement. Pendant la période considérée, pour faciliter un débat général, ouvert et transparent sur d'autres réformes du secteur de la justice, le BNUB, le PNUD et d'autres partenaires ont collaboré avec le Ministère de la justice en vue de préparer une conférence nationale des parties prenantes portant sur la justice.

F. Droits de l'homme

34. En 2012, le nombre d'exécutions extrajudiciaires, arbitraires ou sommaires, ou d'assassinats politiques recensés par le BNUB et le HCDH a considérablement baissé, même s'il reste à un niveau inacceptable. Dans la même année, 30 cas ont été signalés (contre 61 en 2011), dont quatre concernent des victimes aux affiliations politiques connues (là encore, le nombre a considérablement diminué par rapport à l'année précédente). Dans la période considérée, le BNUB a recensé 16 cas de torture, une amélioration par rapport aux 36 cas recensés en 2011. Conformément à la tendance enregistrée l'année précédente, la plupart des cas d'exécutions extrajudiciaires et de torture ont été commis par des membres de la Police nationale burundaise. Le 25 octobre, le Gouvernement a communiqué des informations confidentielles sur les tentatives faites, avec l'aide du BNUB et du HCDH et de certains partenaires internationaux, pour traduire en justice des responsables présumés. Toutefois, sur les 61 cas d'exécutions extrajudiciaires commis en 2011, seuls 10 de leurs auteurs ont été traduits en justice.

35. En juin 2012, le Procureur général de la République a créé une Commission d'enquête composée de six membres pour enquêter sur les cas d'exécutions extrajudiciaires et de torture dont il est fait état dans les rapports des organisations

non gouvernementales, précisant qu'il y aurait des conséquences judiciaires si leurs allégations n'étaient pas confirmées. Rendu public le 23 août, le rapport de la Commission a conclu qu'en vertu du sens donné à l'expression « assassinats ciblés », il n'y a eu aucune exécution extrajudiciaire au Burundi. Néanmoins, cinq policiers et un fonctionnaire de l'administration locale ont été arrêtés suite à la publication du rapport sur les allégations de torture et d'exécutions. Dans une conférence de presse, le Procureur général a reproché à l'ONU et aux ONG d'avoir fausement accusé le Gouvernement d'avoir organisé des assassinats politiques. Le BNUB et le HCDH ont répondu par une lettre datée du 11 septembre, adressée au Procureur général de la République et au Ministre de la justice, et par un communiqué publié parallèlement, en précisant le sens d'exécutions extrajudiciaires, arbitraires ou sommaires retenu par l'ONU, conformément aux mandats des rapporteurs spéciaux compétents. Dans la lettre, il était précisé que l'État restait comptable des actes de ses agents dans l'exercice de leurs fonctions, même si aucun ordre explicite n'avait été donné. Pendant toute la période considérée, cette question a continué de faire partie des thèmes des activités de sensibilisation menées auprès des agents publics, y compris la publication régulière de rapports sur les droits de l'homme au Burundi, et des réunions bimestrielles que le BNUB et le HCDH tiennent avec les représentants des services de sécurité et de renseignements, les Ministères chargés des droits de l'homme et des affaires étrangères, les autorités judiciaires et les organisations de la société civile.

36. Depuis sa création en juin 2011, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme a contribué à renforcer la culture des droits de l'homme au Burundi, et le BNUB, le HCDH et le PNUD ont fourni un appui concerté à son plan stratégique triennal. En mars 2012, la Commission a présenté son premier rapport d'activités à l'Assemblée nationale. S'agissant des obligations internationales qui incombent au Burundi en matière de droits de l'homme, la Commission a mené une étude sur la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la session de 2008 de l'Examen périodique universel et envoyé sa propre contribution au Conseil des droits de l'homme en juillet 2012. Pendant la période considérée, elle a organisé neuf activités de sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention de 934 personnes. Elle a également continué à surveiller les cas de violations présumées de droits de l'homme et mené des enquêtes conformément à son mandat. En 2012, le nombre de cas enregistrés (480 entre janvier et novembre 2012, contre 107 entre juin et décembre 2011), de cas ayant fait l'objet d'une enquête (450 contre 50) et d'affaires classées (117 contre 20) a considérablement augmenté.

37. Les organisations de la société civile ont sensibilisé l'opinion publique aux questions allant des droits de l'homme à la corruption en passant par la hausse des prix des denrées alimentaires; toutefois, elles continuent de subir des pressions et, parfois, des menaces. En 2012, Des militants de première place, comme Gabriel Ruffyiri, Président de l'organisation Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques, et Pierre-Claver Mbonimpa, Président de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues, ont souvent été convoqués devant les tribunaux. Dans deux lettres datées des 4 et 9 avril, adressées aux principales organisations de la société civile, le Ministre de l'intérieur a menacé de leur retirer leur autorisation si elles persistaient à mener des activités jugées « contraires à leur statut d'organisation de la société civile ». Par la suite, toutefois, les autorités, la société civile et les syndicats se sont réunis pour débattre du coût élevé de la vie au Burundi, amenant le Gouvernement à adopter des mesures

correctives. Cet exemple illustre bien comment les autorités et les organisations de la société civile peuvent coopérer pour désamorcer des situations qui pourraient devenir volatiles. Avec l'aide de l'ONU, le Ministère de l'intérieur a mis en place un comité technique pour instaurer un cadre de dialogue permanent concernant les questions d'intérêt commun.

38. Le 7 juin, le Conseil des ministres a adopté un nouveau projet de loi sur les médias. La loi contient quelques avancées satisfaisantes, notamment l'abolition des peines d'emprisonnement pour certains délits de presse et une disposition prévoyant que seule une personne de nationalité burundaise peut diriger un organe de presse. Toutefois, certains lui ont reproché d'avoir introduit des dispositions obligeant les journalistes à révéler leurs sources dans certaines circonstances et prévoyant des restrictions de portée trop générale à la liberté d'expression et de lourdes sanctions pour un vaste éventail d'autres délits de presse. Le projet est actuellement examiné par l'Assemblée nationale, qui tient des consultations avec les journalistes, la société civile et l'opposition. Dans les observations qu'il a adressées le 19 novembre au Gouvernement, à l'Assemblée nationale et au Sénat, le BNUB a indiqué que s'il était adopté en l'état, ce projet de loi contreviendrait aux obligations du Burundi en matière de droits de l'homme.

Intégration régionale

39. Dans l'ensemble, en 2012, le Burundi a poursuivi son action en vue de renforcer son intégration régionale. Pour que ces efforts aboutissent, il faudra définir une vision claire du rôle que le pays peut et doit jouer dans la région, et établir des priorités concernant les structures et les domaines d'intégration retenus. Avec l'aide du PNUD, une étude sur les meilleurs résultats de la participation du Burundi à différents cadres d'intégration régionale a été achevée en mars et, en juillet 2012, le Ministère de l'intégration régionale a commencé à élaborer une stratégie nationale avec l'aide du BNUB. La participation active du Burundi à ces initiatives et à des configurations régionales est une preuve de l'engagement du pays envers la régionalisation, avec l'appui des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires.

40. Du 14 au 18 mai, le Burundi a accueilli une réunion de haut niveau du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale qui a rassemblé les 11 États membres pour examiner les conditions de sécurité et les obstacles à la paix dans la sous-région. Les États membres ont convenu, notamment, d'unir leurs efforts pour éliminer les forces négatives qui agissent dans la région.

41. Le 30 juin, le Centre de fusion des renseignements des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, chargé de recueillir et d'analyser les informations en vue de l'éradication des groupes armés locaux et étrangers, a été inauguré à Goma (République démocratique du Congo) en présence des chefs des services de sécurité des 11 États membres.

42. La vingt-cinquième réunion du Conseil des ministres de la Communauté d'Afrique de l'Est a eu lieu à Bujumbura du 27 août au 1^{er} septembre et a examiné diverses questions touchant à l'intégration régionale et au développement dans la Communauté. La réunion a principalement porté sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du protocole relatif au marché commun de la Communauté et les négociations pour une union monétaire, ainsi que sur les demandes d'adhésion du

Soudan du Sud et de la Somalie. Le Burundi a également activement participé à plusieurs sommets de chefs d'État des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs consacrés à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) et, à plusieurs reprises, réaffirmé son engagement en faveur du rétablissement de la paix en RDC.

G. Développement économique et social

43. En janvier 2012, dans une initiative qu'il convient de saluer, le Burundi a achevé et adopté la deuxième phase de son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté au cours d'une réunion du Forum politique présidée par le Deuxième Vice-Président. Les 29 et 30 octobre, le Gouvernement burundais a organisé à Genève une Conférence des partenaires au développement du Burundi afin de mobiliser des appuis pour le document. Plus de 120 délégations y ont pris part, représentant les partenaires bilatéraux et multilatéraux, la société civile et le secteur privé. Les intervenants ont félicité le Burundi des réformes entreprises et encouragé le Gouvernement à poursuivre ses efforts, notamment dans le domaine de la gouvernance, afin de renforcer le dialogue politique, d'améliorer le respect des droits de l'homme et de lutter contre la corruption. Dans l'ensemble, les discussions ont été constructives et la société civile, qui était bien représentée, a expressément soutenu les efforts de collecte de fonds du Gouvernement. D'après les chiffres fournis par le Gouvernement burundais, lors de la conférence, les partenaires ont fait des annonces de contribution s'élevant à plus de 2,6 milliards de dollars. Le BNUB continue d'apporter son appui au Gouvernement pour la coordination de l'aide et maintient des relations étroites avec les partenaires internationaux du Burundi, basés à Bujumbura, de façon à coordonner le suivi des engagements pris à la conférence de Genève.

44. Le 10 décembre, des parties prenantes nationales et internationales ont adopté le nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au moyen duquel les organismes des Nations Unies apporteront leur soutien aux initiatives de développement du Burundi, en mettant particulièrement l'accent sur la mise en œuvre de la deuxième phase du document de stratégie.

45. Suite à la fermeture du camp de Mtabila en République-Unie de Tanzanie, 35 000 anciens réfugiés burundais ont été rapatriés entre octobre et décembre 2012, conformément à l'accord tripartite signé le 8 octobre 2012 entre les Gouvernements burundais et tanzanien, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Grâce à une collaboration exemplaire entre le Gouvernement burundais, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires, le rapatriement s'est déroulé en bon ordre. Toutefois, la réinsertion complète des rapatriés dans leur communauté d'origine sera un travail de longue haleine, qui devra être suivi de près. Les litiges fonciers, l'appartenance politique et les sombres perspectives de revenus, le fait que, nés en Tanzanie, la majorité des rapatriés n'ont jamais vécu au Burundi, sont autant de sources potentielles de conflit. Pendant la période considérée, le nombre de personnes déplacées, chiffré à près de 80 000 personnes, est resté stable. Le Gouvernement a entrepris d'établir un plan d'action pour les personnes déplacées, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, afin de mieux se donner les moyens d'améliorer leur situation et de trouver plus rapidement des solutions durables.

46. La Commission des terres et autres biens, organe chargé des affaires de restitution dans le cadre des litiges fonciers, a poursuivi ses activités pendant 2012. Jusqu'en juin 2012, la Commission a traité 927 conflits sur les 1 864 enregistrés. Elle s'est attelée à la tâche difficile de négocier et de conclure des accords non contraignants entre habitants et rapatriés réclamant leurs terres. Compte tenu du caractère sensible du sujet, les travaux de la Commission ont donné lieu à des controverses, les différentes parties ayant des opinions divergentes sur les moyens d'obtenir des règlements durables sans exacerber les tensions.

47. Au Burundi, l'insécurité alimentaire reste une grave source de préoccupation : jusqu'à 58 % des enfants âgés de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique, d'après l'enquête démographique sur la santé de 2010. Le prix des produits essentiels et des denrées alimentaires a augmenté d'environ 20 % à 25 % au premier semestre de 2012, entraînant le mécontentement de la population et une journée de manifestation, le 27 mars. La pénurie croissante des terres, due à un taux de natalité élevé et au retour des réfugiés, combinée à la dégradation des sols exacerbe l'insécurité alimentaire.

48. Comme par le passé, le chômage des jeunes est demeuré élevé pendant toute l'année 2012. Les programmes en faveur de l'emploi des jeunes, au cœur de la vision « Burundi 2025 » du Gouvernement, devraient commencer en 2013. Faute d'emplois et de revenus, les jeunes Burundais pourraient s'enrôler dans des milices, avec les conséquences que l'on sait pour la paix et la stabilité.

III. Questions transversales

A. Problématique hommes-femmes

49. Aux fins de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, un plan d'action national quinquennal (2012-2016) a été adopté en décembre 2011. Lors de la Journée nationale portes ouvertes dédiée à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et organisée le 27 septembre, la participation des femmes à la prévention et la protection contre la violence sexuelle et sexiste, la gestion des affaires publiques et la reprise économique ont été désignées comme des priorités. Il a été admis que les difficultés rencontrées dans la réalisation de ces objectifs étaient liées à trois aspects de la condition des femmes : a) l'absence d'accès à la terre du fait des lois nationales de succession qui les privent d'héritage; b) les violences commises à leur encontre et l'impunité dont jouissent les coupables; et c) leur faible représentation dans les forces de sécurité et l'administration locale. Toutefois, le Burundi continue de se prévaloir d'une forte présence de femmes dans les instances du pouvoir exécutif, au Parlement et dans l'administration à l'échelle nationale (voir annexe).

50. Quatre cent cinquante victimes de violence sexuelle et sexiste ont reçu une aide psychologique, médicale, judiciaire et sociale du centre Humura à Gitega, chargé d'apporter aux survivantes de telles violences l'ensemble des soins que leur état nécessite. Les ministres de la justice et de la condition féminine de 11 États membres de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs se sont réunis du 25 au 28 juillet à Kinshasa en vue de s'accorder sur des mécanismes communs d'application de la Déclaration de Kampala de 2011 qui vise à lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs de violences sexuelles et sexistes. En

appui à la campagne de sensibilisation menée par le Secrétaire général « Tous Unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », plus de 3 000 Burundais se sont ralliés à l'initiative africaine consistant à faire l'ascension du Kilimandjaro (Climb Kilimanjaro), la plus haute montagne du pays.

B. Protection de l'enfance

51. À la suite du bilan du système de protection de l'enfance au Burundi réalisé en 2011, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a apporté son soutien au renforcement du cadre juridique et politique de la protection de l'enfance en contribuant à l'élaboration du Code de protection de l'enfance et au développement de la politique nationale de protection de l'enfance, assortie d'un plan d'action couvrant la période 2012-2016. Ces deux documents fondamentaux, associés à la stratégie nationale de lutte contre le phénomène des enfants des rues et aux normes minima en ce qui concerne les conditions de vie des enfants vivant dans les institutions ou qui sont privés de soins familiaux, validées en 2011, contribueront à l'application des droits de l'enfant dans des domaines prioritaires. À ce titre, l'ONU s'efforce d'encourager leur adoption en priorité.

52. Le Gouvernement burundais a décidé, en vertu du décret présidentiel n° 100/107 en date du 5 juin 2012, de créer un Forum pour l'enfance en vue de renforcer la participation des enfants, en leur permettant de partager leurs idées et leurs vues sur leur protection et leur bien-être, comme prévu à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

53. Le Ministère de la solidarité nationale, des droits de l'homme et de la condition féminine a continué d'appuyer la protection de l'enfance au niveau local par la création de comités de protection de l'enfance. À l'heure actuelle, plus de 750 comités fonctionnent et fournissent des soins à plus de 8 000 orphelins et autres enfants vulnérables, avec l'appui de l'UNICEF et d'organisations non gouvernementales. En collaboration avec leur ministère de la justice, plus de 500 membres du personnel judiciaire (juges, avocats, policiers, travailleurs sociaux, etc.) ont reçu une formation en matière de protection de l'enfance et de droits de l'enfant, afin de traiter les cas d'enfants ayant affaire à la justice en tant que délinquants, témoins ou victimes.

C. Activités liées à la Commission de consolidation de la paix

54. Le Président de la formation Burundi au sein de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur de Suisse Paul Seger, a continué de collaborer avec le Gouvernement burundais ainsi qu'avec les parties prenantes nationales et internationales à New York et au Burundi. En avril 2012, le deuxième Vice-Président du Burundi a présenté le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP) à la formation Burundi à New York et a plaidé en faveur de son appui par la communauté internationale. Du 18 au 25 avril, le Président s'est rendu en visite au Burundi afin d'envisager les moyens d'apporter au pays un appui supplémentaire en matière de consolidation de la paix, s'agissant en particulier de la mobilisation des ressources nécessaires au deuxième document de stratégie susmentionné, et d'examiner la coopération de la Commission avec le Burundi.

55. Cet examen a été conduit ultérieurement sur la base du dernier document final, et sa version définitive a été établie à Bujumbura, lors du forum politique tenu le 8 juin, à l'occasion duquel les ambassadeurs ont félicité le Burundi des progrès accomplis en matière de consolidation de la paix tout en appelant l'attention sur certains sujets d'inquiétude, dont les violations des droits de l'homme, la justice transitionnelle et la nécessité d'instaurer un espace de dialogue avec les partis d'opposition. Le 18 juillet, les membres de la Commission ont adopté les conclusions et recommandations figurant dans l'examen.

56. Le Président a continué de collaborer avec mon Représentant spécial et son adjoint afin de fournir appui et conseils à la Conférence des partenaires, tenue en octobre à Genève. Lors d'une visite de mon Représentant spécial à New York, une réunion de suivi de la formation Burundi s'est tenue le 16 novembre, le deuxième Vice-Président ayant prononcé un discours en parallèle à Bujumbura. Par la suite, les principaux partenaires, à savoir la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement, ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont réaffirmé leur volonté d'aider à la mise en œuvre du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

57. Le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'est rendu en visite au Burundi en octobre 2012. Souhaitant évaluer les retombées des 18 projets financés par la première tranche de 35 millions de dollars versée par le Fonds pour la consolidation de la paix, il s'est entretenu avec les bénéficiaires et les parties intéressées à l'échelle nationale ainsi que dans la province de Bubanza. Des progrès importants ont été enregistrés dans la préservation des résultats obtenus au fil des années, notamment par la création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme du Burundi et les nouvelles institutions chargées de la lutte contre la corruption. La rénovation des casernes a amélioré les conditions de vie des militaires, a permis une meilleure adhésion à l'état de droit et a facilité les relations des forces armées avec la population. Au niveau des provinces, les anciens combattants, les réfugiés et les déplacés ont coexisté pacifiquement et ont bénéficié de projets visant à leur donner des moyens de subsistance par l'agriculture, la pêche et l'élevage. Plusieurs associations de femmes ont accueilli avec satisfaction les microcrédits qui leur ont été accordés et qui les ont grandement aidées à satisfaire leurs besoins immédiats et à améliorer leur niveau de vie d'une façon générale.

58. Enfin, les programmes de réintégration qui continuent d'être mis en œuvre par le BNUB et l'Équipe de coordination des Nations Unies et qui sont financés par le Fonds pour la consolidation de la paix sont destinés aux populations touchées par la guerre et marginalisées de trois provinces (Bubanza, Cibitoke et Bujumbura Rural), mais visent en particulier les femmes et les enfants. Les cellules chargées de s'occuper des problèmes des femmes, établies dans les postes de police en vertu d'un projet financé par le Fonds, ont également été maintenues grâce à l'aide des autorités. Les efforts de réintégration, entrepris lors du versement de la première tranche par le Fonds et maintenus grâce à une deuxième tranche de 9,2 millions de dollars, visent à assurer la réinstallation à long terme et à renforcer la cohésion sociale en promouvant la gestion locale des affaires publiques, en relançant la production et en favorisant l'esprit d'entreprise à l'échelon local.

IV. Observations

59. Le Burundi a continué de progresser sur la voie de la consolidation de la paix et de la stabilité. La situation du pays s'est améliorée en dépit d'inquiétudes persistantes dans le domaine des droits de l'homme. La Conférence des partenaires de développement à Genève a été l'occasion de présenter un « nouveau Burundi » et son succès a montré que les partenaires internationaux avaient la volonté d'investir dans cette image. Toutefois, l'année 2012 a vu un inquiétant rétrécissement de l'espace politique et l'ébranlement de l'esprit de consensus qui animait le processus de consolidation de la paix depuis les accords d'Arusha, deux facteurs déterminants pour la stabilité du Burundi sur le long terme et, à plus court terme, pour la bonne organisation des élections de 2015. La défiance qui s'est installée lors des élections générales de 2010, boycottées par l'opposition, continue d'aviver les tensions. Les opposants politiques et les militants de la société civile ont continué de lancer des mises en garde contre le rétrécissement de l'espace politique, dénonçant les fréquentes interdictions ou interruptions des réunions des partis d'opposition, et ils ont ébauché de nouvelles lois sur le statut de l'opposition, des médias et de la société civile. Il en est résulté une radicalisation des deux bords, avec, d'un côté, le Gouvernement usant de ses prérogatives et de sa position dominante au Parlement pour promulguer des lois plus contraignantes, rétrécissant encore l'espace politique et, de l'autre côté, l'opposition adoptant une position de confrontation avec le Gouvernement. Si on ne remédie pas à cette situation, qui est contraire à l'esprit des accords d'Arusha, la démocratisation du pays pourrait être compromise au moment même où s'amorcent les préparatifs des élections de 2015.

60. Les critères présentés au Conseil de sécurité fournissent un cadre de référence utile pour évaluer les progrès accomplis et les problèmes qui demeurent. S'agissant du processus démocratique, plusieurs institutions créées par la Constitution de 2005 se sont encore consolidées mais je reste préoccupé par les conséquences encore perceptibles du boycottage des élections de 2010 par les principaux partis d'opposition, qui a déséquilibré le paysage politique en empêchant le Burundi de tirer pleinement parti des contrepouvoirs indispensables à tout système démocratique. Le pays doit préserver sa liberté d'expression, d'association et d'action politique, trois volets de la liberté sur lesquels repose l'essor d'une démocratie. Certaines lois récemment adoptées et des projets de lois actuellement examinés par le Parlement, tels que ceux relatifs au statut de l'opposition, de la société civile et des médias, sont sujets à controverse. Il est à la fois de la responsabilité de l'opposition et du Gouvernement de faire en sorte que la consolidation de la paix continue d'être fondée sur une approche consensuelle. À l'horizon de la campagne électorale de 2015 qui se tiendra dans deux ans, j'engage toutes les parties à redoubler d'efforts en vue de reprendre le dialogue, de normaliser les relations et d'instaurer des conditions propices à une période électorale pacifique et active. À cette fin, l'ONU devra continuer d'apporter sa coopération et la communauté internationale devra tenir son engagement politique. L'Organisation continuera de faire usage de ses bons offices en vue de créer un environnement favorable et sans exclusive, et de faire en sorte que les élections de 2015 contribuent à renforcer encore la démocratie et l'état de droit.

61. En dépit des difficultés politiques auxquelles il doit faire face, le Burundi continue de connaître une relative sécurité et une certaine stabilité. Toutefois, les incessantes incursions des groupes armés et les affrontements avec les forces

gouvernementales qui en résultent montrent que la situation reste fragile. Je condamne fermement le recours à la violence à des fins politiques. S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité et de la justice, la lourde tâche d'intégration et de réorganisation des forces de sécurité ayant été menée à bien, il convient de se tourner vers la mise en place d'un contrôle civil. L'ONU continuera avec d'autres partenaires internationaux de fournir l'appui nécessaire pour faire en sorte que les forces de sécurité soient plus professionnelles et plus responsables et que la population leur fasse davantage confiance.

62. La mise en place d'une justice transitionnelle atteignant le double objectif de la réconciliation et de la justice est une tâche fondamentale inscrite dans les accords d'Arusha qu'il reste à réaliser. Force est de féliciter le Gouvernement qui a fait preuve de ténacité en faisant adopter la nouvelle loi sur la création d'une commission Vérité et réconciliation. Dans son état actuel, le projet semble dénoter une propension des législateurs à privilégier la réconciliation, condition essentielle à l'instauration d'une paix durable et de la stabilité au Burundi. Toutefois, sans justice et une ferme volonté politique de mettre fin à l'impunité, la réconciliation ne permettra pas à elle seule de surmonter les profonds clivages qui ont divisé les Burundais par le passé. Toutes les parties prenantes doivent s'efforcer de faire en sorte que la commission Vérité et réconciliation réponde aux attentes de la communauté internationale et de la population du pays et qu'elle apparaisse indépendante, légitime et crédible aux yeux de tous les Burundais. La sélection des membres de la commission sera très révélatrice à cet égard, et j'exhorte toutes les parties concernées à faire en sorte qu'elle soit conforme aux prescriptions du projet de loi qui recommande que ces membres soient dotés de la capacité de surmonter les divisions de toute nature. L'ONU a accompagné le Burundi tout au long de ce processus de justice transitionnelle, et le BNUB et le HCDH sont prêts à fournir leur appui à une commission Vérité et réconciliation qui soit conforme aux principes et aspirations susmentionnés. Parallèlement à la mise en place d'une justice transitionnelle, je suis convaincu qu'il faut lancer une campagne transparente de grande portée visant à promouvoir une culture de paix qui servira de base pour sceller la réconciliation.

63. S'agissant de la conduite des affaires publiques et de la mise en place des institutions, le Burundi mérite d'être salué pour avoir continué d'améliorer ses mécanismes visant à lutter contre la corruption et à renforcer la responsabilité. Ces bons résultats sont illustrés par l'amélioration, sur deux années consécutives, des valeurs affichées par les baromètres mondiaux que sont la gestion des affaires publiques et les revenus à la hausse engrangés par l'Office burundais des recettes. L'année prochaine, le Burundi devra redoubler d'efforts pour rendre son administration publique plus professionnelle et transparente, entreprise à laquelle l'ONU continuera d'apporter à nouveau un appui essentiel.

64. Je salue le travail accompli aux fins de l'élaboration de la stratégie sectorielle du Ministère de la justice et de la préparation des états généraux de la justice. Le BNUB et le système des Nations Unies continueront d'appuyer les efforts déployés par le Burundi pour faire en sorte que son système judiciaire soit plus professionnel, plus indépendant et plus responsable. En 2012, les progrès à cet égard ont été lents et le suivi des plaintes faisant état de violations graves des droits de l'homme, qui ont vivement préoccupé le Conseil de sécurité ces dernières années, laisse à désirer. Je suis également inquiet de constater que les procédures judiciaires engagées dans des affaires qui ont mobilisé l'attention de l'opinion, ainsi que d'autres usages qui

ont été faits du système judiciaire ont pu parfois donner l'impression que la justice était instrumentalisée. Il faudra poursuivre les efforts en vue de garantir la tenue d'un procès équitable dans toutes les affaires et de faire en sorte que l'indépendance de la justice soit mieux respectée.

65. S'agissant de la situation des droits de l'homme, des signes encourageants ont été enregistrés en 2012 par rapport aux deux années précédentes. Le nombre d'exécutions extrajudiciaires semble être en baisse. Il ne faut cependant pas relâcher les efforts et veiller à ce qu'une enquête soit menée dans tous les cas de violation des droits de l'homme et que les suspects soient arrêtés et jugés. De même, il est nécessaire de poursuivre l'action visant à accroître la discipline et le professionnalisme au sein des forces de sécurité. Je suis également préoccupé par le fait que des mouvements de jeunes affiliés à des partis politiques auraient commis des actes de violence et des violations des droits de l'homme, et j'engage donc les personnes exerçant de l'ascendant sur ces mouvements à tout faire pour que de telles actions ne se reproduisent plus et que leurs auteurs soient traduits en justice. L'existence d'une société civile dynamique et de médias indépendants est un atout dont la société burundaise peut se louer, qu'il faut encourager et protéger et dont l'esprit doit se refléter dans la loi. Le BNUB et le HCDH restent engagés ensemble dans un dialogue avec le Gouvernement et les forces de sécurité, qui doit permettre de continuer à améliorer le respect des droits de l'homme.

66. Afin de sortir le Burundi du piège de la pauvreté au lendemain du conflit, un des ressorts reste le renforcement de l'intégration régionale, et je note avec satisfaction que le Gouvernement burundais continue de considérer cet objectif comme prioritaire. Je saisis à nouveau cette occasion pour saluer la contribution essentielle que les forces armées et la police burundaises apportent au maintien de la paix en Somalie aux côtés de la mission des Nations Unies dans ce pays et ailleurs. Cela montre que le Burundi effectue un retour salutaire sur le chemin de la paix et de la stabilité. Toutefois, l'instabilité persistante dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) fait peser une grave menace sur toute la sous-région. La stabilité dans l'est de ce pays est aussi un enjeu crucial pour le Burundi, compte tenu du fait qu'il sort d'un conflit qu'il partage des frontières avec la RDC. La mise en œuvre du Pacte de 2006 sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs reste un objectif important pour la région dans son ensemble, et donc pour le Burundi.

67. Pour finir, je constate qu'en dépit des progrès extraordinaires accomplis par la population burundaise pour tourner le dos aux violences et aux conflits des dernières décennies, le pays compte parmi les plus pauvres d'Afrique, l'un de ceux dans lesquels le piège de la pauvreté faisant suite à un conflit constitue un risque évident. La situation socioéconomique difficile à laquelle les Burundais doivent faire face est non seulement déplorable en soi, mais elle expose également le pays à un risque plus élevé de reprise de la violence. Dans ce contexte, les bons résultats de la Conférence des partenaires de développement tenue à Genève sont particulièrement bienvenus. Durant quelques années, il sera encore nécessaire de compter sur l'appui soutenu de la communauté internationale, et la mobilisation des partenaires ne doit pas faiblir à ce moment crucial où le Burundi renoue pleinement avec la paix et la stabilité.

68. En 2012, la Commission de consolidation de la paix, le BNUB, le PNUD, la Banque mondiale, l'Union européenne, la Banque africaine de développement et plusieurs autres partenaires bilatéraux et multilatéraux ont veillé à mobiliser les énergies afin d'appuyer le nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté établi par le Burundi. Je remercie particulièrement la Commission de consolidation de la paix d'avoir contribué à la tenue de la Conférence des partenaires à Genève et d'avoir favorisé la consolidation de la paix au Burundi, avec l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix.

69. Le BNUB est la plus récente formation du dispositif durable mis en place par l'ONU en matière de coopération politique et de maintien de la paix. Le Burundi a parcouru un long chemin mais de nombreux problèmes restent à régler. J'engage donc le Gouvernement burundais à redoubler d'efforts pour achever l'élaboration des critères, afin que la transformation du BNUB puisse s'amorcer dès que possible. Par ailleurs, je recommande que le mandat du Bureau soit prorogé d'un an, conformément aux vues exprimées par le Gouvernement dans la note verbale qu'il m'a adressée le 24 décembre 2012. Dans le courant de l'année, j'ai l'intention de déployer une mission en vue de déterminer l'action qui sera menée à l'avenir par les Nations Unies au Burundi, dont les résultats figureront dans mon prochain rapport au Conseil. Notre objectif étant de transformer le BNUB en une équipe de pays des Nations Unies aussi rapidement que les conditions le permettront, j'ai chargé mon Représentant spécial de continuer à aider le Gouvernement burundais à établir les critères attendus par le Conseil et, surtout, par les Burundais.

70. J'adresse mes sincères remerciements à mon Représentant spécial, Parfait Onanga-Anyanga, qui a pris ses fonctions en août 2012, et à Karin Landgren, qui l'a précédé, pour le rôle moteur qu'ils ont joué, à l'ensemble du personnel des Nations Unies pour son empressement à collaborer à l'exécution du mandat assigné au BNUB et à l'équipe de pays des Nations Unies pour appuyer la consolidation de la paix au Burundi, et à tous les partenaires internationaux qui ont apporté leur coopération et leur appui indéfectibles au Burundi.

Annexe

Critères et indicateurs de progrès

I. Processus démocratique

Critère : progrès continus dans la consolidation de la démocratie et le règlement des différends politiques par le dialogue

État des lieux en 2011 : L'esprit de dialogue et de partage du pouvoir qui a présidé à l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi signé en 2000 a été consacré par la Constitution burundaise de 2005, et consolidé par la composition du Gouvernement après les élections de 2005. Les observateurs ont déclaré que les élections de 2010 s'étaient déroulées conformément aux normes internationales, toutefois, elles ont été boycottées par un certain nombre de partis de l'opposition dont les dirigeants se sont ensuite exilés. Ce boycottage a continué de peser sur la vie politique burundaise en 2011, et les tensions entre le Gouvernement et l'Alliance démocratique pour le changement Ikibiri (ADC-Ikibiri), coalition extraparlamentaire de partis de l'opposition, se sont exacerbées. Si les deux camps ont confirmé être prêts à collaborer, le dialogue politique est resté au point mort en 2011, et aucune réunion officielle n'a été organisée entre le Gouvernement et l'opposition extraparlamentaire.

Indicateurs de progrès

Évaluation en 2012

1.1 Institutions étatiques de plus en plus démocratiques, responsables, représentatives et efficaces

- Le boycottage des élections de 2010 par plusieurs partis politiques a continué de peser sur le Parlement, dont les membres appartiennent à trois partis (CNDD-FDD en très grande majorité, UPRONA et FRODEBU-Nyakuri).
- Le nombre de séances de questions/réponses organisées au Parlement avec les membres du Gouvernement a baissé (35 séances en 2011 contre 24 en 2012).

1.2 Dialogue continu entre les partis politiques et le Gouvernement

- Le Forum permanent des partis politiques est resté inactif.
- Six échanges officiels ont eu lieu entre les partis au pouvoir et l'opposition extraparlamentaire.
- Plusieurs réunions de partis politiques ont été interdites par les autorités en 2012. Les partis concernés étaient les suivants : deux branches du parti UPRONA (Manwangari et le Mouvement pour la réhabilitation du parti UPRONA), le CNDD, le FRODEBU, l'UPD-Zigamibanga et la coalition d'opposition extraparlamentaire ADC-Ikibiri.

1.3 Amélioration du cadre juridique ayant trait à la gestion des procédures électorales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun progrès notable en 2012
1.4 Renforcement des capacités institutionnelles afin d'avancer vers les élections de 2015 avec un appui international approprié dans les domaines technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle Commission électorale nationale a été constituée en décembre, à l'expiration du mandat de la précédente, en tenant compte des objections émises par les partis d'opposition concernant sa composition.
1.5 Accroissement de l'investissement national dans la procédure électorale	<ul style="list-style-type: none"> • Le Gouvernement n'a pas encore organisé de débats sur les besoins de financement des élections de 2015.
1.6 Consensus politique entre toutes les parties prenantes aux préparatifs des élections de 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun consensus politique ne s'est clairement dégagé entre les acteurs politiques concernant les élections de 2015. • Le Bureau des Nations Unies au Burundi et le Programme des Nations Unies pour le développement ont préparé un séminaire qui se tiendra début 2013, en vue de contribuer à l'élaboration concertée d'une feuille de route pour les élections de 2015 et qui s'appuie sur les enseignements tirés de 2010.
1.7 Augmentation de la proportion de la population accordant du crédit aux élections	<ul style="list-style-type: none"> • D'après l'enquête « World Path Survey » réalisée par Gallup, la confiance de la population vis-à-vis des processus électoraux au Burundi est passée de 66 % en 2009 à 83 % en 2011.

II. Sécurité et stabilité

Critère : une structure de sécurité renforcée et durable permettant au Burundi de régler efficacement les problèmes de sécurité nationaux et internationaux, tout en respectant les normes et les droits internationaux

État des lieux : De nombreuses armes légères restent en circulation (100 000 ménages en détiendraient d'après l'enquête « Small Arms Survey » réalisée en 2007), malgré la collecte et la destruction de 12 280 grenades, 2 186 fusils et 389 pistolets pendant la première campagne de désarmement civil de 2009, et en dépit des efforts déployés dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration mené précédemment.

La réforme du secteur de la sécurité a été l'un des principaux fondements des accords de paix d'Arusha. Dans les années qui ont suivi la signature des accords, l'intégration des anciens combattants dans les forces armées et la police, le rééquilibre des effectifs et le respect de l'équilibre ethnique au sein des deux forces ont grandement contribué à la stabilité globale et à l'amélioration de la sécurité. Néanmoins, le fait que des membres de ces forces se soient rendus coupables de violations des droits de l'homme en 2010 et 2011 a mis en évidence la nécessité de poursuivre la professionnalisation et d'améliorer la fonction de surveillance civile.

2.1 Progrès dans les domaines du désarmement des civils, et de la gestion et du contrôle des armes légères et de petit calibre

- À la fin de 2012, 60 % des armes de la Police nationale du Burundi avaient été enregistrées et marquées, et 100 % de celles des forces de défense nationales avaient été enregistrées (contre 50 % et 40 % en 2011, respectivement).

- Le Bureau des Nations Unies au Burundi et le Programme des Nations Unies pour le développement ont mis au point une deuxième campagne volontaire de désarmement à l'échelle nationale, qui devrait être lancée en 2013.

2.2 Progrès dans la rationalisation des effectifs des forces de défense et de sécurité

- Les effectifs des forces de défense nationales ont été réduits de 228 hommes, et ceux de la Police nationale du Burundi de 188 hommes, portant le total de leurs effectifs respectifs à 27 889 et 16 276 hommes (objectifs respectifs : 25 000 et 15 000 hommes).

2.3 Subordination croissante des forces de défense et de sécurité à l'autorité civile dans le respect de la Constitution, des lois et des règlements en vigueur

- Le Bureau des Nations Unies au Burundi a continué d'appuyer les mécanismes de surveillance civile en organisant deux ateliers à l'intention des comités de surveillance parlementaire.

- Le secrétariat permanent du Conseil national de sécurité a été créé en mai 2012 et s'est réuni quatre fois au cours de l'année.

2.4 Professionnalisation croissante des forces de défense et de sécurité

- Le bilan du secteur de la défense des forces armées nationales et le plan stratégique de la Police nationale du Burundi, qui visent à donner une orientation stratégique aux deux institutions, ont été établis en 2012 et devraient être achevés en 2013.

- La première proposition pour une stratégie de sécurité nationale a été élaborée en octobre et novembre 2012.

- En 2012, le Bureau des Nations Unies au Burundi a dispensé une formation à 270 membres des forces de défense nationales, de la Police nationale et du Service national de renseignements.

2.5 Confiance croissante de la population dans les prestations des forces de défense et de sécurité

- D'après l'enquête « World Path Survey » réalisée par Gallup, le taux de confiance de la population en l'armée est passé de 89 % en 2009 à 91 % en 2011. En ce qui concerne la

police, il est passé de 82 % en 2009 à 83 % en 2011.

- D'après une étude nationale réalisée conjointement par le Centre d'alerte et de prévention des conflits (CENAP) et le Centre de recherche, d'études et de documentation en sciences sociales (CREDESS) en 2012, 79,3 % des personnes interrogées ont déclaré faire confiance aux forces de défense nationales, et 50 % à la Police nationale du Burundi.

III. Justice transitionnelle

Critère : progrès continus de la justice transitionnelle vers la promotion des droits des victimes, la lutte contre l'impunité et la réconciliation nationale

État des lieux : La justice transitionnelle est le principal volet de l'Accord d'Arusha dont la mise en œuvre tarde à se concrétiser. À l'issue de larges consultations nationales en 2009 et 2010, ainsi que des travaux approfondis menés par un Comité technique gouvernemental (avec le soutien actif de l'ONU), un nouveau projet de loi sur la mise en place de la Commission Vérité et réconciliation a été soumis au Parlement en octobre 2011. L'ONU, en coopération avec le Bureau des Nations Unies au Burundi, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Bureau des affaires juridiques, a présenté en décembre 2011 des commentaires détaillés sur le projet de loi, à l'aune tant des normes et bonnes pratiques internationales que des attentes nationales, telles qu'elles ont été exprimées dans le rapport issu des consultations nationales sur les mécanismes de justice transitionnelle.

Indicateurs de progrès

Évaluation en 2012

3.1 Mise en place de la Commission Vérité et réconciliation conformément aux résultats des consultations nationales de 2009, des travaux du Comité technique de 2011, aux normes internationales et aux instruments juridiques pertinents

- Un projet de loi révisé sur la Commission Vérité et réconciliation a été soumis au Parlement en décembre 2012.
- Le 26 décembre 2012, le Bureau des Nations Unies au Burundi a transmis ses observations sur cette loi à l'Assemblée nationale.
- Le Bureau a continué d'encourager la justice transitionnelle en s'employant, aux côtés du Forum national des relais communautaires en justice de transition (FONAREC), à sensibiliser la population au processus.

3.2 Création du Tribunal spécial conformément aux résultats des consultations nationales de 2009, des travaux du Comité technique de 2011, aux normes internationales et aux instruments juridiques pertinents

- Aucun progrès en 2012

3.3 Existence d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation	• Aucun progrès en 2012
3.4 Capacité croissante des responsables politiques à aboutir à une réconciliation entre victimes et auteurs de crimes passés	• Aucun progrès en 2012
3.5 Augmentation du niveau de satisfaction des Burundais pour ce qui est du processus de justice transitionnelle	• Sans objet en 2012
3.6 Proportion croissante de la population considérant que la réconciliation a été atteinte	• Aucune donnée disponible en 2012

IV. Gouvernance et mise en place d'institutions

Critère : renforcement de l'autorité de l'État grâce à des institutions légitimes, démocratiques, responsables et efficaces

État des lieux : À la suite de l'adoption de la Constitution de 2005, les nouvelles institutions essentielles qu'elle prévoyait ont été créées, y compris la Brigade spéciale anticorruption (2006) et la Cour anticorruption (2006), le Conseil national de la communication (2007), le Conseil national de sécurité (2008), le Forum permanent de dialogue des partis politiques (2010) et la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (2011). En 2011, avec l'aide de l'ONU et d'autres partenaires, le Burundi a élaboré plusieurs stratégies importantes témoignant des priorités nationales en matière de gouvernance, comme la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. La mise en place de la Brigade spéciale et de la Cour anticorruption, la création du Bureau du Médiateur (2011) et celle de l'Office burundais des recettes en 2011 ont marqué des étapes importantes dans le renforcement de l'efficacité et de la responsabilité du Gouvernement. Bien que la corruption demeure toujours aussi préoccupante, on a pu observer le début d'une amélioration durable.

Indicateurs de progrès

Évaluation

4.1 Augmentation du nombre de femmes siégeant au Parlement et à tous les niveaux des assemblées élues et nommées	• À la fin de 2012, les femmes représentaient 32 % des membres de l'Assemblée nationale, 46 % des membres du Sénat, 35 % des ministres, 5,8 % des gouverneurs de province et 32,5 % des administrateurs communaux (soit 1 ministre et 2 gouverneurs de moins qu'en 2011).
4.2 Recul de la corruption dans les secteurs public et privé	• Selon l'indice de la corruption en Afrique de l'Est pour 2012 établi par Transparency International, le Burundi est passé de la dernière à la deuxième place du classement avec un indice qui a reculé de 37 % en 2011 à 18,8 % en 2012.

- Selon Transparency International, le Burundi reste malgré tout le neuvième pays le plus corrompu au monde.
 - En 2012, la Brigade spéciale anticorruption a transmis 156 plaintes pour corruption au Procureur général contre 252 en 2011, soit une diminution de 48 %.
 - À la fin du mois de novembre 2012, la Cour anticorruption avait enregistré 285 affaires (276 en 2011) et s'était prononcée sur 218 (213 en 2011).
 - À la mi-décembre 2012, le Médiateur avait reçu 195 plaintes (contre 187 en 2011) et traité 123 dossiers (83 en 2011), ce qui représente une augmentation de 4 % des plaintes et de 48 % des affaires réglées par rapport à 2011.
 - Au cours des 11 premiers mois de 2012, l'Office burundais des recettes a collecté 486,47 milliards de FBU de recettes fiscales, soit 12 % de plus par rapport à 2011 à la même période.
- 4.3 Renforcement de la transparence, de la responsabilité et de l'efficacité des institutions nationales
- 4.4 Meilleure qualité de l'administration publique

V. État de droit

Critère : une justice plus indépendante, accessible et crédible et respectueuse des droits de l'homme

État des lieux : Depuis 2005 et la fin de la période de transition au Burundi, la priorité a été donnée à la professionnalisation de la justice et à la promotion de sa totale indépendance. L'année 2011 a été consacrée à l'élaboration de la politique sectorielle du Ministère de la justice pour la période 2011-2015, par laquelle le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de renforcer l'indépendance de la justice, d'en améliorer la gouvernance, de la rendre accessible à tous et d'améliorer la justice pénale. Toutefois, le document a fait l'impasse sur plusieurs réformes nécessaires relatives au statut des magistrats et en particulier ceux du Conseil supérieur de la Magistrature.

Indicateurs de progrès

Évaluation

- 5.1 Diminution de la proportion de prisonniers en détention provisoire par rapport à la population carcérale totale
- Grâce aux mesures prises par le Procureur général en juillet 2012, il y avait 1 311 (22 %) prisonniers de moins en détention provisoire en 2012, soit 4 125 détenus au total (57 % de la population carcérale totale).
- 5.2 Augmentation du nombre d'agents des forces de l'ordre formés aux règles déontologiques relatives à l'usage proportionnel de la force, aux procédures d'arrestation et d'interrogatoire, à la détention ou aux sanctions
- En 2012, 89 agents des forces de l'ordre ont reçu une formation sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire dispensée par le BNUB.

- 5.3 Accès simplifié et systématique aux résultats des commissions d'enquête pour les personnes autorisées
- 5.4 Accroissement du nombre de criminels traduits en justice
- 5.5 Meilleure gestion des prisons en vue de leur mise en conformité avec les normes relatives aux droits de l'homme
- 5.6 Progrès dans l'adoption et la mise en œuvre de la législation relative aux magistrats, dans la professionnalisation des magistrats et dans l'organisation et l'efficacité du Conseil supérieur de la magistrature
- 5.7 Renforcement de l'indépendance de la justice
- Le BNUB a dispensé 3 formations spécialisées sur la police militaire, la police judiciaire et la gestion des stocks d'armes à 22 officiers de la police militaire, 44 officiers de police judiciaire et 19 responsables de stocks d'armes.
 - Le rapport de la seule commission d'enquête de 2012 a été rendu public (ce qui n'avait pas été le cas en 2011).
 - Hausse de la proportion de la population carcérale bénéficiant d'une procédure judiciaire (selon les derniers chiffres, 38 % en 2011 contre 34 % en 2010)
 - En 2012, le taux d'occupation carcérale a diminué de 76 % pour atteindre 183 % (contre 258 % en 2011), principalement suite à l'octroi de la grâce présidentielle à 800 prisonniers en septembre.
 - Le 27 décembre 2012, 953 autres prisonniers, qui remplissaient les conditions requises, ont bénéficié d'une libération conditionnelle.
 - 89 responsables de l'administration pénitentiaire ont été formés à la gestion des prisons, portant la proportion du personnel formé à 33,34 %.
 - Le projet de code sur l'éthique judiciaire est prêt mais n'a pas encore été adopté par le Conseil des ministres.
 - En 2012, 681 magistrats ont reçu une formation contre seulement 393 en 2011, ce qui représente une augmentation de 73 % (plusieurs magistrats ont suivi plus d'une formation).
 - En novembre 2012, le BNUB a finalisé un plan stratégique portant sur un programme de formation initiale des magistrats et l'a présenté au Ministère de la justice. En 2012, le BNUB a préparé une étude sur le renforcement et la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (publication prévue en 2013).
 - Actuellement, les magistrats ne sont pas recrutés sur concours contrairement à ce que prévoit la loi (pour des raisons budgétaires, selon le Gouvernement).

5.8 Proportion accrue de la population ayant confiance dans le système judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> • Le BNUB et le PNUD ont préparé une conférence nationale sur la réforme de la justice en vue de renforcer son indépendance. • Selon le sondage World Path de Gallup, 50 % de la population avait confiance dans la justice en 2009, contre 57 % en 2011.
-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VI. Droits de l'homme

Critère : renforcement de la culture de protection et de promotion des droits de l'homme au Burundi

État des lieux : La période suivant les élections de 2010 a été marquée par une recrudescence des violations graves des droits de l'homme. En 2010, le BNUB et le HCDH ont recensé 40 cas d'exécutions extrajudiciaires, arbitraires ou sommaires et/ou d'assassinats politiques et 30 cas de torture. En 2011, le BNUB et le HCDH ont recensé davantage de violations des droits de l'homme, dont 61 cas d'exécutions extrajudiciaires, arbitraires ou sommaires et/ou d'assassinats politiques, la plupart des victimes étant affiliées à un parti politique, et 36 cas de torture. Souvent les auteurs présumés de ces crimes appartenaient aux forces de sécurité ou de défense. La création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, en juin 2011, a marqué une étape importante, mais il est à craindre que peu de cas aient eu un suivi approprié en 2011.

Indicateurs de progrès

Évaluation

6.1 Augmentation du nombre de violations des droits de l'homme (dont des disparitions et des exécutions extrajudiciaires) faisant l'objet d'enquêtes judiciaires et dont les auteurs ont été arrêtés, jugés et/ou emprisonnés	<ul style="list-style-type: none"> • Sur les 30 cas d'exécutions extrajudiciaires recensés en 2012, 15 ont fait l'objet d'une enquête judiciaire (au 18 décembre), soit aucun changement par rapport à 2011 (61 cas d'exécutions extrajudiciaires et 31 enquêtes). • Sur les 16 cas de torture recensés en 2012, 6 ont fait l'objet d'une enquête judiciaire (au 18 décembre), soit une augmentation de 32 % par rapport à 2011 (36 cas de torture et 2 enquêtes).
6.2 Présentation de rapports aux organes concernés à une plus grande fréquence et dans des délais plus courts.	<ul style="list-style-type: none"> • À la fin de 2012, 5 rapports sur les droits de l'homme étaient en instance de soumission, soit 2 de plus qu'en 2011.
6.3 Diminution du nombre de cas de torture ou de traitements ou de peines inhumains ou dégradants perpétrés par des agents de l'État ou toute autre personne agissant sous l'autorité du Gouvernement ou avec sa complicité	<ul style="list-style-type: none"> • Le BNUB a recensé 30 cas d'exécutions extrajudiciaires, soit une diminution par rapport aux 61 cas enregistrés en 2011. • Le BNUB a recensé 16 cas de torture, soit une diminution par rapport aux 36 cas enregistrés en 2011. • Le BNUB a recensé 57 cas de mauvais traitements, soit une augmentation par rapport aux 37 cas enregistrés en 2011.

6.4 Efficacité accrue de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, notamment par la mise en place d'un réseau de surveillance des droits de l'homme par la société civile, qui contribue aux activités de la Commission

6.5 Adoption d'instruments internationaux et régionaux prioritaires en matière des droits de l'homme et mise en conformité des instruments nationaux avec les instruments internationaux et régionaux

6.6 Renforcement des structures chargées de la protection des groupes vulnérables

- La Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) a ouvert 480 enquêtes contre 107 en 2011 (au 30 novembre); 117 d'entre elles sont closes.
- En octobre 2012, la CNIDH a ouvert trois bureaux régionaux, renforçant ainsi sa présence et son efficacité.
- Aucun nouveau réseau de surveillance des droits de l'homme n'a été mis en place. Le BNUB a participé au renforcement des capacités des deux réseaux existant, qui bénéficient d'une représentation nationale.
- En avril 2012, ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale par l'Assemblée nationale.
- En août 2012, adoption d'un projet de loi portant ratification de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (ou Convention de Kampala) (transmis au Parlement en octobre).
- Un projet de loi pour lutter contre la violence à l'égard des femmes a été élaboré et est en instance d'examen.
- Un projet de stratégie prévoyant une aide juridique pour les groupes vulnérables a été élaboré par le Gouvernement et des partenaires mais n'a pas encore été officiellement adopté.
- Le Centre Humura situé à Gitega, dont le but est de prendre globalement en charge les victimes d'actes de violence sexiste est ouvert depuis le mois d'août et s'est occupé de 450 femmes.
- 17 commissaires provinciaux, 40 responsables de commissariats de police et 33 officiers de police dans 8 provinces ont reçu une formation sur la prise en charge des cas de violence sexiste et la police a également mené des activités de sensibilisation à la violence sexiste dans 16 écoles et 4 communes.

- La deuxième conférence internationale des organismes africains de sécurité pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles a été organisée par la Police nationale burundaise en novembre à Bujumbura.
 - Adoption d'un décret portant création d'un forum national des femmes. En novembre, le PNUD a organisé une formation de formateurs sur la violence sexiste à l'intention de 27 magistrats.
 - En 2012, aucun cas de refoulement n'a été signalé.
- 6.7 Meilleure protection de la liberté de la presse et de la société civile
- Aucun cas de violation de la liberté de la presse n'a été recensé par le BNUB en 2012, alors qu'il y en avait eu 18 en 2011.

VII. Intégration Régionale

Critère d'évaluation : meilleure intégration régionale du Burundi, avec sa pleine participation aux négociations régionales d'ordre politique, commercial ou autre, et amélioration de l'interaction des autorités burundaises avec les mécanismes régionaux de coopération

État des lieux : Le Gouvernement a fait du renforcement de l'intégration régionale un important moteur de la croissance et de la stabilité économiques. À la suite de l'adhésion du pays à la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) en 2009, l'année 2011 a été marquée par une intensification nette des efforts du Burundi en vue de renforcer ses liens économiques et politiques avec ses partenaires régionaux, comme l'a montré l'élection du Président Nkurunziza à la tête de la CAE en 2011. L'intégration régionale a été désignée comme l'un des huit piliers de la « Vision Burundi 2025 » et elle figure en bonne place dans le nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Indicateurs de progrès

Évaluation

- 7.1 Accroissement des échanges commerciaux entre le Burundi et ses partenaires régionaux
- Selon des chiffres officiels de la CAE, les échanges commerciaux du Burundi avec les autres États membres de la Communauté ont augmenté de 15 % depuis son adhésion en 2007. La part du Burundi dans les échanges commerciaux de la CAE a également augmenté, passant de 2,6 % en 2010 à 4,3 % en 2011.
- 7.2 Intensification des négociations et des interactions politiques et commerciales avec les États membres des communautés économiques régionales
- En 2012, le Burundi a participé à quatre réunions importantes de la CAE.

7.3 Capacité accrue du Gouvernement burundais à poursuivre le processus d'intégration régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Le Gouvernement, en collaboration avec le PNUD, a préparé une étude sur la participation stratégique du Burundi à différentes structures régionales. • En juillet 2012, le Gouvernement, en collaboration avec le PNUD, a entrepris de formuler une stratégie nationale pour l'intégration régionale.
7.4 Meilleure perception des avantages de l'intégration régionale par la population	<ul style="list-style-type: none"> • Les 17 clubs « CAE » créés dans des établissements d'enseignement secondaire de chaque province en décembre 2011 existaient toujours en 2012.

VIII. Développement économique et social

Critère : amélioration du niveau de vie de la population, prestation de services de base aux plus vulnérables et création de conditions favorables à la reprise économique

État des lieux : Bien que le gouvernement burundais ait fait des efforts considérables pour améliorer la situation socioéconomique du pays, on observe une persistance de la pauvreté généralisée, de la pénurie de terres associée à une forte densité de population, de l'insécurité alimentaire et d'un taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes. Le Burundi reste l'un des pays les plus pauvres au monde et le nombre de personnes sous-alimentées augmente. En 2006, selon les estimations de la Banque mondiale, 66,9 % de la population burundaise était pauvre. Malgré une progression constante de son index de développement humain (IDH) depuis 2000 (de 0,245 en 2000 à 0,316 en 2011), le Burundi était toujours classé 185^e sur 187 pays en 2011.

Indicateurs de progrès

Évaluation

8.1 Diminution du pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux de 67 % de pauvres avancé par la Banque mondiale en 2006 (sur la base d'un seuil de pauvreté national de 0,51 à 0,66 dollar par jour) était toujours utilisé en 2012, par exemple dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté II. • Le Burundi se classe au dernier rang de l'indice de la faim dans le monde.
8.2 Amélioration des taux de scolarisation et d'achèvement des études en primaire	<ul style="list-style-type: none"> • On estime que le taux de scolarisation en primaire a continué d'augmenter bien que le taux d'achèvement des études reste à la traîne (selon les chiffres de 2010/11, le taux de scolarisation était de 96 % mais celui d'achèvement de 51,3 %).
8.3 Diminution du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays	<ul style="list-style-type: none"> • En 2012, le nombre de déplacés est resté stable (78 948 à la fin de 2011 selon le HCR). Le Gouvernement a commencé à travailler avec des organismes des Nations Unies en

	<p>vue de la formulation d'un plan d'action pour trouver des solutions durables au problème des déplacés.</p>
8.4 Augmentation de la proportion d'enfants âgés de 12 à 23 mois vaccinés contre les maladies contagieuses	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux de vaccination est resté élevé (selon la dernière enquête démographique et sanitaire réalisée en 2010, 83 % des enfants burundais étaient à jour dans leurs vaccinations).
8.5 Augmentation de la part de la population ayant accès à l'eau potable et à l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> • On estime que 72 % de la population a accès à l'eau potable, un chiffre quasiment inchangé par rapport aux 70 % de 1990. • L'accès à l'électricité reste faible (4,8 % seulement en 2008) et on observe un clivage net entre ville et campagne.
8.6 Amélioration du taux d'emploi des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • En l'absence de données concrètes, on estime que le sous-emploi et le chômage des jeunes restent élevés. • La création d'emplois pour les jeunes fait partie intégrante du document stratégique pour la réduction de la pauvreté II et de « Burundi Vision 2025 ». Le Gouvernement, en coopération avec des partenaires, a élaboré des programmes visant à créer des emplois pour les jeunes, qui seront lancés en 2013.
8.7 Augmentation du nombre de jeunes et de femmes ayant accès aux services sociaux de base	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de données ventilées par sexe et par âge. Selon le sondage World Path de Gallup, le pourcentage de la population satisfaite du système éducatif dans leur ville ou leur lieu de résidence a diminué, passant de 79 % en 2009 à 71 % en 2011.
8.8 Renforcement des lois et réglementations favorables aux entreprises et aux investissements	<ul style="list-style-type: none"> • Le Burundi s'est placé 159^e sur les 185 pays de l'indice 2013 de la facilité de faire des affaires (« Doing Business ») de la Banque mondiale, gagnant 22 places en trois ans.
8.9 Amélioration de la situation socioéconomique des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays	<ul style="list-style-type: none"> • En 2012, 2 000 personnes participaient au programme de création rapide d'emplois appuyé par le système des Nations Unies (approche dite « 3 x 6 »), portant le nombre total de bénéficiaires à 14 940.
8.10 Proportion accrue de la population ayant le sentiment que le niveau de vie s'améliore	<ul style="list-style-type: none"> • Selon le sondage World Path de Gallup, 24 % des personnes se déclaraient satisfaites de leur niveau de vie en 2009 et 26 % en 2011.